Au Parlement, vent de division sur les éoliennes

De ce mercredi à vendredi, les sénateurs examinent le projet de loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables. La France a du retard à rattraper. Mais les éoliennes attisent les tensions.

C'est un nouveau bras de fer qui attend le gouvernement face à ses oppositions. Cette fois, la partie va d'abord se jouer au Sénat, de ce mercredi après-midi à vendredi tard dans la nuit. L'enjeu ? L'accélération de la production d'énergies renouvelables. Un texte divisé en vingt articles, mettant surtout l'accent sur l'éolien et le photovoltaïque, présenté par Agnès Pannier-Runacher, la ministre de la Transition énergétique.

La France, ici, a un sérieux retard à combler. En 2008, devant l'Europe, elle s'était engagée à produire 23 % d'énergies renouvelables. Elle n'en est qu'à 19 % à ce jour... Vingt-trois pays de l'Union européenne (UE), eux, ont d'ores et déjà dépassé leurs objectifs, trois autres les ont atteints tout juste. L'Hexagone est le mauvais élève. Si la plupart des parlementaires sont convaincus de la nécessité d'avancer face aux enjeux climatiques, ils se divisent sur les chemins à emprunter. Et c'est l'éolien qui attise les plus vives tensions.

Les sénateurs LR veulent accorder un droit de veto aux maires, leur permettant de s'opposer à l'arrivée d'éoliennes.

| PHOTO : THOMAS BRÉGARDIS, OUEST-FRANCE

« Cela n'a aucun sens »

Pour preuve, ces deux amendements polémiques déposés par le groupe LR au Sénat. Le premier accorde un droit de veto aux maires de communes limitrophes, leur permettant de s'opposer à l'arrivée d'éoliennes terrestres. Le second impose une distance minimale de 40 km du rivage pour la mise en place d'éoliennes en mer...

« C'est aux élus locaux de décider ce qui est le mieux pour leur territoire, insiste Didier Mandelli (LR, Vendée). **S'ils ne veulent pas d'éolien, il existe d'autres solutions possibles, dans le respect évidemment des objectifs d'énergies renouvelables fixés. Il faut faire confiance aux hommes et aux femmes du terrain. Quant aux 40 km pour l'*off shore*, c'est effectivement un amendement que nous avons déposé. Mais il est toujours possible d'en discuter... »**

S'il ne nie pas la colère des élus face à des projets éoliens **« parachutés, sans aucune concertation »,** Jean-Michel Houllegatte (PS, Manche) estime que **« les lignes ont bougé »** depuis la loi Climat et résilience du mois d'août 2021, imposant une concertation aux porteurs de projets. **« Ce veto n'a donc aucun sens. C'est même de la démagogie. Quant aux 40 km, ils vont bloquer pas mal de projets, en Manche notamment. Pour nous, c'est 22 km maximum, douze milles nautiques. »**

Une position partagée par Daniel Salmon (EELV, Ille-et-Vilaine) qui prévient que le groupe écologiste ne votera pas le texte si les deux amendements polémiques y sont maintenus. **« Je peine à comprendre la position des Républicains sur l'éolien, sauf à vouloir défendre le nucléaire à tous crins. Nous sommes, nous les Verts, évidemment favorables aux éoliennes sur terre et en mer, mais avec une répartition équitable des parcs dans tout le territoire, une harmonie entre les régions. »**

« Inconfortable »

Après son passage au Sénat, le texte arrivera ensuite très rapidement à l'Assemblée. Là aussi, les débats promettent d'être musclés, notamment avec le RN, farouchement opposé à l'éolien. Marine Le Pen en avait d'ailleurs fait l'un des sujets de sa campagne présidentielle. **« Je pense toutefois qu'un compromis est possible entre plusieurs groupes, mais je suis peut-être trop optimiste,** indique une élue de la majorité. **Le débat sera très politisé, d'autant que plusieurs partis** (LR, EELV, PS) **s'apprêtent à connaître des scrutins internes pour l'élection de leurs dirigeants. »**

Le sénateur écologiste Daniel Salmon juge, lui, la situation de l'exécutif **« très inconfortable »** sur ce projet de loi. **« Le gouvernement dit s'opposer aux amendements polémiques de LR, mais en même temps, Emmanuel Macron fait du pied à la droite »,** rappelle l'ancien élu de Saint-Jacques-de-la-Lande (Ille-et-Vilaine). Un brin ironique.

Yves-Marie ROBIN.